

Communiqué pour diffusion immédiate

**3,55 M\$ POUR LES VICTIMES DES AGRESSIONS
SEXUELLES COMMISES PAR L'EX-ENSEIGNANT DE LA
POLYVALENTE LE CARREFOUR (VAL D'OR), JEAN-
PIERRE COLAS**

Montréal, 17 septembre 2025 – La Cour supérieure du Québec a approuvé, le 23 juin dernier, une entente avec le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, prévoyant **un fonds de 3,55 millions de dollars pour indemniser des victimes d'agressions sexuelles commises par Jean-Pierre Colas, entre 1972 et 1993**, alors qu'il enseignait à la **Polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or**.

Un appel à la population est en cours pour enjoindre les victimes à s'inscrire à l'action collective d'ici **le 23 novembre 2025**. Les victimes sont invitées à présenter une demande d'indemnisation avant la date limite. Rappelons que le rapport d'autorité entre un professeur et ses élèves rend tout **consentement impossible**.

Le processus d'indemnisation, mis en œuvre par le cabinet Lapointe Légal, est confidentiel et gratuit. Les victimes, leurs héritiers ou ayants droit, doivent déposer une demande avant le 23 novembre 2025 en contactant le cabinet. **Les victimes ne s'étant pas manifestées avant cette date perdront leur droit de poursuivre ou d'obtenir compensation, et ce, de façon définitive.** Pour être admissible, les membres doivent avoir fréquenté la Polyvalente Le Carrefour dans les années visées par l'action collective.

« Ce règlement est une reconnaissance importante pour toutes les victimes, qu'elles aient été agressées ou qu'elles aient cru, à tort, avoir consenti. Dans une relation entre professeur et élève, le rapport d'autorité vicie le consentement et le rend nul. Ces personnes sont des victimes et peuvent obtenir réparation en contactant le cabinet Lapointe Légal. Le règlement allant jusqu'à 3,55 millions de dollars pour l'ensemble des victimes, permettra une certaine justice pour ces actes qui ont impacté plusieurs élèves de Colas sur plus de deux décennies où il a travaillé comme enseignant à la Polyvalente Le Carrefour de Val d'Or. », souligne **Me Maryse Lapointe, avocate des victimes**.

Appel à l'action

Toutes les victimes, leurs héritiers ou ayants droit, peuvent s'inscrire à cette action collective, **SANS FRAIS** et de manière **CONFIDENTIELLE**, en contactant le cabinet Lapointe Légal par courriel (actioncollective@lapointelega.ca) ou par téléphone : 514 688-9169.

Agression dénoncée et banalisée

La Demanderesse et représentante des victimes Jacinthe Boisvert St-Laurent, qui a aujourd'hui 54 ans, a été agressée sexuellement en 1987, alors qu'elle avait 17 ans, par l'ex-enseignant de français **Jean-Pierre Colas** de la Polyvalente le Carrefour de Val-d'Or, en Abitibi. La mère de la victime a dénoncé la situation à un dirigeant de la Polyvalente le Carrefour de Val d'Or quelques jours après l'agression. Ce dernier avait alors confirmé que **cette problématique entourant l'enseignant était bien connue de la Polyvalente mais que rien ne pouvait être fait**. L'enseignant a conservé ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable d'agression sexuelle sur un autre élève en 1993.

Source et renseignements à communiquer :

Lapointe Légal
actioncollective@lapointelega.ca
514 688-9169

Disponibilité médiatique

Me Maryse Lapointe et Mme Jacinthe Boisvert St-Laurent sont disponibles pour des entrevues.

Contact média et demandes d'entrevues :

Laurie-Anne Riendeau
Consultante en relations publiques
laurie.anne.riendeau@gmail.com
514-467-2320

DÉCLARATION DE LA DEMANDERESSE, JACINTHE BOISVERT ST-LAURENT, LORS DE L'AUDIENCE DU 9 MAI 2025 SUR L'APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

C'est le 22 mars 2022, à la lecture d'un entrefilet d'un vieux journal que Colas, mort, m'a écrasée de son poids, qu'il m'a sodomisée avec violence...encore et encore. Sa bouche collée à mon oreille, répétant, menaçante, de ne pas crier pour ne pas déranger sa mère, que ça ne ferait pas mal longtemps... comment aurais-je pu crier avec ce géant, affalé sur moi qui m'écrasait en me déchirant.

C'est à ce moment que j'ai connu l'ultime don de l'agresseur, celui que le violeur laisse à sa victime lorsqu'il se retire, le poids de l'abject.

Le poids de l'abject, c'est le don de l'agresseur qui surtout ne veut pas être oublié...le poids de l'abject, chaque victime le portera sa vie durant. Ça vient avec, et la douche sans fin qui suit, celle où la victime s'arrache la peau à frotter n'y changera rien, le poids de l'abject, c'est à perpétuité, sans réduction de peine.

Que Colas soit mort m'a obligé à réfléchir. Pourquoi mon cerveau a-t-il, à ce moment précis, redonné accès à ce qui était demeuré inaccessible ma vie durant...

Le problème, c'était les dates. L'agression qui a permis la déclaration de culpabilité était après ma propre agression...ma mère à l'époque, avait porté plainte, je la revois assise dans le bureau de la direction de la polyvalente au retour des vacances scolaire en janvier 1988. Pourtant, en 1993, il était encore là, à détruire des vies. Il n'y aurait pas dû avoir de victimes après moi...

Des plaintes avaient été faites avant 1987. Mais j'avais quand même été agressée puisque la direction avait mentionné à l'époque à ma mère qu'ils savaient mais ne pouvaient rien faire... chacun comprendra que si on peut pas rien faire...

La responsabilité de chacun n'est pas reliée aux actes mais aux choix. Chacun est responsable de ses choix, responsable du choix d'agir ou de ne rien faire. Si l'agresseur est responsable de l'agression, celui qui sait et choisi de ne pas agir est responsable de la perpétuation des agressions. La multiplication des victimes est possible seulement si le silence perdure.

Si je laisse la clé du pensionnat de jeune fille sur le bureau de l'agresseur je suis responsable de ce qui suivra, je l'ai implicitement permis.

C'est à ce moment que j'ai choisi de préparer un dossier et de cogner à la porte de cabinets d'avocats jusqu'à trouver l'écoute nécessaire. C'est Me Lapointe qui m'a offert cette écoute. Jamais je ne jugerai les victimes qui souhaitent l'anonymat. J'ai choisi d'être découvert pour que les victimes puissent voir qui demandait leur appui... la confiance est plus facile avec un visage et un nom. J'ai aussi fait ce choix pour ce message que je souhaite entendu par de nombreuses victimes...la culpabilité qui vous encombre ne vous appartient pas, donnez-la à ceux qui sont demeuré inertes, et cette honte qui coupe toute aptitude au bonheur, cette honte donnez-la à tous ceux qui savaient et ont gardé le silence. La honte revient à la société du silence.

J'étais opposé à tout processus visant une entente, j'avais l'impression qu'une entente me rendrait complice de ce silence que je dénonce. Devenir complice m'était impensable. Me Lapointe et moi en avons longuement discuté. Si moi, j'étais prête à vivre un long procès je n'avais pas à l'imposer. J'avais accepté le rôle de représentante et les besoins du groupe avait priorité sur mes désirs personnels. Refuser aurait été égoïste.

Je crois qu'il s'agit d'une bonne entente.

J'espère avoir pu éviter à des victimes de nombreuses démarche personnelles.

J'espère avoir été une représentante digne.

Et j'espère avoir été suffisamment bruyante pour que ce silence soit questionné, pour que la déresponsabilisation de toute une société soit digne d'intérêt pour les médias. Eux peuvent générer le changement, ils en ont le pouvoir.